

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2015
Français
Original : anglais

**Quatrième rapport du Secrétaire général
présenté en application du paragraphe 6
de la résolution 2169 (2014)****I. Introduction**

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2169 (2014), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport fait le point de la situation, ainsi que des activités menées par les organismes des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon troisième rapport daté du 1^{er} mai 2015 ([S/2015/305](#)).

II. Résumé de l'évolution politique**A. Évolution sur le plan intérieur**

2. Pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a poursuivi son action pour contrer la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Toutefois, l'EIIL et les groupes armés associés ont montré qu'ils étaient capables de mener des attaques asymétriques, ce qui a entravé les efforts du Gouvernement pour reconquérir et tenir des territoires. L'EIIL a également continué de causer des pertes civiles et des déplacements massifs de population, et de perpétrer des violations systématiques des droits de l'homme qui peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

3. Les dirigeants politiques irakiens ont continué d'explorer les moyens de promouvoir un dialogue d'ouverture et la réconciliation nationale, tandis que le Conseil des représentants a, pour sa part, continué d'œuvrer à l'adoption des principales lois prévues dans l'accord politique national et le programme ministériel. Le Gouvernement iraquien a également pris des mesures pour répondre aux besoins immédiats du nombre croissant de déplacés et assurer la stabilisation et la reconstruction des zones reprises à l'EIIL.

4. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan ont poursuivi le dialogue politique pour traiter les questions litigieuses concernant la mise en œuvre de leur accord sur les exportations d'énergie et le partage des



recettes. Toutefois, les divergences dans l'interprétation des dispositions de l'accord ont persisté au cours de la période considérée.

5. Les partenaires internationaux et régionaux ont continué d'apporter leur appui au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre l'EIIL. Après la chute de Ramadi, la capitale de la province d'Anbar, le 17 mai, la coalition internationale de lutte contre l'EIIL et la communauté internationale ont, à partir du 19 mai, redoublé leur appui au plan en cinq points du Gouvernement iraquien, qui prévoit : a) d'accélérer l'appui aux combattants tribaux de la province d'Anbar dans la lutte contre l'EIIL; b) de renforcer les divisions de l'armée iraquienne, en particulier celles basées dans la province d'Anbar et dont les effectifs ont été affectés par plus de 18 mois de combats; c) de restructurer les forces de police d'Anbar afin qu'elles puissent tenir les territoires repris à l'EIIL; d) d'encourager à verser des contributions internationales au mécanisme de financement soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de faciliter la stabilisation immédiate des zones libérées; e) de veiller à ce que les forces qui participent à la libération de la province d'Anbar opèrent sous le commandement et le contrôle du Premier Ministre.

6. Les dirigeants irakiens ont également continué d'aider les administrations locales à prendre une plus grande part dans la reconquête des territoires sous le contrôle de l'EIIL. Le 27 avril, le Conseil provincial d'Anbar a annoncé la décision du Premier Ministre, M. Abadi, d'ouvrir un centre de recrutement à Habbaniya (province d'Anbar) pour permettre plus facilement aux combattants bénévoles sunnites locaux de se joindre à la campagne militaire du Gouvernement contre l'EIIL. Au 8 mai, 1 000 nouvelles recrues étaient déjà enrôlées dans ce centre pour combattre l'EIIL aux côtés des forces de sécurité irakiennes et des forces de mobilisation populaire, ce qui s'est avéré un facteur déterminant dans la lutte. Le 16 juin, le Ministre de l'intérieur a annoncé la formation d'une force de 10 000 membres composée d'Anbaris locaux qui aideront à mener les opérations militaires pour reprendre entièrement le contrôle d'Anbar.

7. Le Gouvernement iraquien a également pris des mesures pour professionnaliser les institutions militaires et institutions de sécurité irakiennes. Le 21 mai, le Conseil provincial d'Anbar a annoncé le lancement d'une enquête sur les circonstances ayant entraîné le retrait des soldats irakiens de Ramadi. Le 26 mai, le Conseil des ministres a adopté une résolution visant à révoquer de leurs fonctions les membres des forces armées qui avaient abandonné leurs postes et à les faire répondre de leurs actes. En juin, le Ministre de l'intérieur a annoncé le remplacement de 35 hauts fonctionnaires, l'objectif étant de renforcer l'ordre public et de promouvoir le principe de responsabilité, et le cabinet du Premier Ministre a annoncé la mise à la retraite du chef d'état-major de l'armée, le général Zebari.

B. Situation politique

8. Pour promouvoir la réconciliation nationale, les trois présidences se sont réunies régulièrement au cours de la période considérée, afin de parvenir à un consensus sur une stratégie cohérente pour renforcer l'unité nationale et promouvoir la paix et l'ouverture. Parallèlement, le cabinet du Président s'est employé à regrouper les initiatives de réconciliation nationale en un plan national unifié de

réconciliation qui prévoit des mesures propres à accélérer la mise en œuvre de l'accord politique national et du programme ministériel.

9. Des changements de dirigeants au niveau provincial sont intervenus au cours de la période considérée. Le 26 mai, le Conseil provincial de Diyala a élu un nouveau gouverneur, Muthana Tamimi, le Chef de l'Organisation Badr dans la province. Le 28 mai, le Conseil des représentants a voté pour démettre de ses fonctions le Gouverneur de la province de Ninive, Atheel al-Nujaifi. La motion de limogeage a été présentée au Conseil des représentants par le cabinet du Premier Ministre. La légalité de ces deux mesures est contestée par les acteurs politiques sunnites.

10. Même si les résultats sont limités, le parlement avance progressivement dans la mise en œuvre du programme de réforme législative prévu dans l'accord politique national. En mai, le Conseil des représentants a achevé l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la garde nationale, ainsi que du projet de loi relatif à la Cour suprême fédérale, qui est prévu par la Constitution. Le Président du Conseil des représentants, Salim al-Jabouri, a prié instamment les parlementaires de parvenir à un consensus sur les deux projets de loi avant les vacances parlementaires qui commençaient le 31 mai. Le 5 juillet, le Conseil de représentants a commencé l'examen en première lecture du projet de loi relatif à la justice, à l'application du principe de responsabilité et à l'interdiction du parti Baas, ainsi que du projet de loi d'amnistie générale, que le Conseil des ministres avait approuvé le 16 juin.

11. Le 24 juin, le Conseil de la jurisprudence sunnite (*Fiqh*) a rejeté la décision du Premier Ministre, M. Abadi, de nommer le cheik Abdulatif Humaim chef par intérim de la Dotation sunnite iraquienne, déclarant que cette décision était contraire à la loi relative à la Dotation sunnite, qui consacre le droit du Conseil du *Fiqh* de désigner la « personnalité appropriée » pour diriger la Dotation sunnite. Par contre, un certain nombre d'autres représentants sunnites ont exprimé leur appui à cette nomination.

12. Le 26 mai, le Conseil des ministres a approuvé un plan d'urgence spécial pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui demande que des mesures soient prises pour tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles pendant les conflits et permettre à celles-ci de retourner dans leurs communautés et de participer à la reconstruction.

13. Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a pris des décisions pour faire face à la nouvelle vague massive de déplacements de population suite à l'offensive de l'EIIL contre Ramadi. Le 19 mai, le Conseil des représentants a mis en place un comité d'urgence chargé d'enquêter sur les plaintes selon lesquelles des personnes déplacées qui fuyaient Ramadi avaient subi des retards et des restrictions à leur déplacement à des points de contrôle au pont de Bzebez, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Bagdad. Le 23 mai, le Premier Ministre, M. Abadi, a donné pour instructions aux institutions gouvernementales de faciliter le transfert et le logement des personnes déplacées à Bagdad, à Babylone et dans la région du Kurdistan iraquien, toutes les mesures nécessaires étant prises pour assurer la sécurité.

14. Le Gouvernement iraquien a continué de prendre des mesures pour assurer la stabilisation et la reconstruction des zones reprises à l'EIIL. Le 19 mai, le Conseil des ministres a adopté une résolution pour accélérer la formation de la police locale afin de rétablir la responsabilité civile pour le maintien de l'ordre et de la sécurité

dans les zones reconquises. Le 2 juin, il a demandé au Ministre des finances de mettre à la disposition du Ministère de l'environnement 50 milliards de dinars irakiens (42 millions de dollars des États-Unis) pour financer le déminage et l'élimination des restes explosifs de guerre dans les zones reconquises.

15. Les tensions ont monté entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan en raison des divergences de vues sur l'application de l'accord du 2 décembre concernant les exportations d'énergie et le partage des recettes. Le 7 mai, le Premier Ministre, M. Abadi, a réaffirmé l'engagement pris par le Gouvernement fédéral d'effectuer des versements au Gouvernement régional du Kurdistan, conformément à la loi de finances fédérale. Le même jour, le Gouvernement régional du Kurdistan a confirmé avoir reçu du Gouvernement fédéral un versement de 543 milliards de dinars irakiens (445 millions de dollars des États-Unis) pour le mois d'avril et a réaffirmé son attachement à l'accord. Toutefois, il a noté aussi des manques à recevoir dans le paiement des allocations budgétaires. Les deux parties ont par la suite engagé un dialogue politique pour régler leurs divergences de vues sur les progrès dans la mise en œuvre de l'accord. En mai, le Ministre du pétrole, Adel Abdul Mehdi, s'est entretenu respectivement avec le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, et le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, Nechirvan Barzani, ainsi qu'avec la Commission de l'énergie et du pétrole du Conseil des représentants, pour discuter des moyens de concilier les divergences de vues entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des allocations budgétaires. Ce dernier a temporairement suspendu les exportations de pétrole, faisant état de problèmes techniques le 1^{er} juin, mais les a reprises peu de temps après. Toutefois, selon les informations communiquées la dernière semaine de juin, il a interrompu temporairement les exportations par l'intermédiaire de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole (OECF). Au moment de l'établissement du présent rapport, il avait proposé d'envoyer deux délégations à Bagdad pour discuter de la question.

16. Le 20 mai, le Parlement régional du Kurdistan a approuvé la nomination de 20 membres, proposés par les cinq principaux partis politiques de la région du Kurdistan irakien, à la Commission de la réforme constitutionnelle, qui avait été créée le 5 mai pour examiner le projet de constitution régionale du Kurdistan. Quatre petits partis, à savoir le Parti communiste du Kurdistan, le Parti démocratique socialiste du Kurdistan, le Mouvement islamiste et le parti de la Troisième Direction, ont refusé de désigner un membre pour les représenter ensemble. La loi exige que la Commission de la réforme constitutionnelle soit composée de 21 membres. En attendant, les partis politiques ont continué de discuter des dispositions du projet de constitution afin de parvenir à un accord sur le mandat du Président Barzani, qui expire en août 2015. Le 13 juin, le Président Barzani a annoncé que l'élection présidentielle aurait lieu le 20 août.

17. Le 17 mai, le Président Barzani a signé la loi relative à la promotion et à la protection des minorités, que le Parlement régional du Kurdistan avait adoptée en avril. Cette loi, qui consacre les droits civils, politiques, économiques et culturels des minorités, constitue un pas important dans l'action visant à assurer la participation des minorités de la région du Kurdistan irakien, sur un pied d'égalité, à tous les secteurs de la vie publique et leur protection contre toute discrimination.

C. Sécurité

18. La situation sur le plan de la sécurité en Iraq est demeurée instable tout au long de la période considérée. Les conflits et la violence armée étaient largement concentrés dans les zones contestées dans les provinces d'Anbar, de Ninive et de Salaheddine. Initialement, les opérations militaires gouvernementales à l'échelle nationale étaient axées sur la consolidation des gains territoriaux déjà réalisés aux dépens de l'EIIL et la reprise progressive d'autres territoires. Dans la province d'Anbar, les forces progouvernementales ont poursuivi leurs opérations pour déloger l'EIIL de zones contestées ou sous le contrôle de l'EIIL, principalement Ramadi, Falluja, Garma et les zones environnantes. Le 13 mai, l'EIIL a lancé de nouveau une offensive contre Ramadi, la capitale de la province d'Anbar, dont il a pris totalement le contrôle le 17 mai. Le 24 mai, il a étendu son offensive par une série d'attaques contre des positions des forces de sécurité irakiennes à Haditha et al-Baghdadi. Le 28 mai, l'EIIL a réalisé de nouveaux gains territoriaux à Anbar lorsqu'il a pris le contrôle du poste frontière syro-irakien d'al-Waleed, une semaine après s'être emparé du poste d'al-Tanaf du côté syrien de la frontière. Le 26 mai, le Gouvernement irakien a annoncé que les forces de sécurité irakiennes lanceraient une contre-offensive pour reprendre Ramadi. Afin de tenter d'arrêter cette contre-offensive, l'EIIL a essayé de couper les lignes d'approvisionnement en eau des régions de Khalidiya et Haaniya à l'est de Ramadi en fermant les vannes du barrage de Ramadi sur le canal de Warrar le 2 juin.

19. Dans la province de Salaheddine, des affrontements armés entre les forces gouvernementales et l'EIIL se sont intensifiés au cours de la période considérée, mais aucune des parties n'a guère réalisé de gains territoriaux majeurs. Les forces progouvernementales ont conservé le contrôle de la ville de Tikrit et des zones environnantes. Entre le 28 mai et le 2 juin, l'EIIL a mené des attaques quotidiennes contre les forces gouvernementales dans le sud-ouest de Samarra et près des zones sous contrôle gouvernemental entre Balad et Tikrit. Le 30 mai, les forces progouvernementales ont lancé avec quelque succès une opération terrestre pour expulser des éléments de l'EIIL du périmètre de la raffinerie de Baiji et des zones environnantes. Toutefois, l'EIIL a continué de contrôler les voies d'approvisionnement menant des zones non libérées de Salaheddine à Mossoul et d'autres régions du nord de l'Iraq.

20. Les forces peshmerga, appuyées par les forces de mobilisation populaire et les moyens aériens de la coalition internationale, ont maintenu la pression sur les positions de l'EIIL à Sinjar (Ninive) et dans tout le nord-ouest de la province. Dans le sud de la province de Kirkouk, les Peshmerga ont maintenu le contrôle des zones reprises à l'EIIL, notamment du champ pétrolifère de Khabaz et d'intersections routières stratégiques.

21. Au cours de la période considérée, Bagdad a continué d'être le théâtre d'actes de terrorisme (enlèvements et assassinats ciblés, violence confessionnelle et utilisation d'engins explosifs improvisés contre les civils). Le 8 mai, un attentat à la voiture piégée et quatre attentats au moyen d'engins explosifs improvisés ont fait 24 morts et 67 blessés parmi les civils dans le district de Karrada. Au nombre des victimes, il y avait des pèlerins chiites qui se préparaient à commémorer la mort de l'imam Mousa al-Kazim. Le 14 mai, des émeutes dans le district d'Adhamiya ont entraîné l'incendie du bâtiment de la Dotation sunnite. L'intervention immédiate et résolue des pouvoirs publics a permis d'éviter que la situation ne se détériore

davantage. Le 28 mai, des attentats-suicides à la voiture piégée contre les hôtels Sheraton et Babylone à Karrada ont tué 12 civils et en ont blessé 27. En mai, 5 affrontements au total entre les forces de sécurité irakiennes et l'EIIL ont été enregistrés à Bagdad; en juin, 11 affrontements et 9 attentats à la voiture piégée ont été enregistrés au total dans diverses parties de la ville.

22. Au cours de la période considérée, la coalition internationale a continué de prêter appui au Gouvernement dans sa campagne militaire contre l'EIIL. Elle a mené des frappes aériennes contre des positions de l'EIIL à Mossoul et dans les districts voisins, au Mont Sinjar, dans le sud de la ville de Kirkouk, et aux alentours de Baiji (Salaheddine). Elle a multiplié ses frappes aériennes dans la province d'Anbar à la mi-mai lorsque l'EIIL a pris le contrôle de Ramadi. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils enverraient jusqu'à 450 conseillers militaires en Iraq pour renforcer la formation et les équipements des forces locales qui combattent l'EIIL, notamment à Anbar.

D. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

23. Pendant la période considérée, le Gouvernement irakien a continué de réaliser avec succès son objectif tendant à améliorer les relations de l'Iraq tant avec les pays de la région qu'au niveau mondial. L'action menée dans ce domaine visait à mobiliser l'appui politique, militaire et humanitaire nécessaire pour faire face aux conséquences de la menace que constitue l'émergence de l'EIIL, à préserver l'Iraq des tensions régionales et à poursuivre la mise en œuvre du programme de réconciliation nationale.

24. Le 12 mai, le Président Fouad Massoum a effectué sa première visite officielle en République islamique d'Iran, accompagné des Ministres irakiens du commerce, du tourisme et de l'environnement. De hauts responsables iraniens ont exprimé leur appui à l'Iraq dans sa lutte contre l'EIIL et souligné les questions de sécurité qui présentaient un intérêt mutuel; les deux parties ont décidé d'élargir leur coopération sur les plans économique et humanitaire. Le Ministre iranien de la défense, Hossein Deghan, s'est rendu à Bagdad le 18 mai. Le 17 juin, le Premier Ministre irakien, M. Abadi, a lui-même effectué en République islamique d'Iran une visite officielle destinée à renforcer les relations bilatérales et à accroître la coopération en matière de sécurité contre l'EIIL.

25. Le 28 mai, le Ministre des affaires étrangères du Qatar, Khalid Attiyah, a effectué une visite officielle de deux jours à Bagdad pour discuter des relations bilatérales, ainsi que de la nécessité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts et de collaborer davantage en matière de lutte contre le terrorisme. Le Ministre a confirmé que le Qatar soutenait pleinement les efforts que faisait le Gouvernement irakien dans ce domaine et il a annoncé les mesures que prenait son pays pour rouvrir son ambassade à Bagdad, ce dont se sont félicités les représentants du Gouvernement irakien. L'Arabie saoudite achève également les préparatifs pour rouvrir son ambassade à Bagdad. Le nouvel Ambassadeur des Émirats arabes unis en Iraq a présenté ses lettres de créance au Ministre irakien des affaires étrangères le 7 juin.

26. Au cours d'une visite du Premier Ministre, M. Abadi, à Moscou le 21 mai, la Fédération de Russie a offert son aide militaire à l'Iraq pour combattre l'EIIL.

Les deux pays ont également annoncé leur intention de développer davantage leurs relations dans tous les domaines, y compris dans les secteurs militaire et technique, économique, pétrolier et gazier.

27. Du 9 au 16 juin, le Président du Parlement, M. Jabouri, s'est rendu aux États-Unis d'Amérique, où il s'est entretenu avec de hauts représentants pour discuter des efforts que faisait l'Iraq pour combattre l'EIIL, ainsi que l'appui que fournissaient les États-Unis au Gouvernement iraquien dans le cadre de leur accord-cadre stratégique. Je me suis entretenu avec le Président Jabouri le 16 juin à New York et nous avons discuté des problèmes que rencontrait le pays et de l'appui que l'ONU continuait de fournir au peuple et au Gouvernement irakiens.

28. Le Président Barzani s'est également rendu aux États-Unis en mai et a discuté avec de hauts responsables de la situation globale sur le plan humanitaire et sur le plan de la sécurité en Iraq, ainsi que de l'appui international aux forces peshmerga dans la lutte contre l'EIIL. Au cours de la période considérée, des délégations provinciales de Kirkouk et de Ninive se sont également rendues aux États-Unis, dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation visant à mobiliser l'appui international en faveur de la lutte contre l'EIIL.

29. Le 1^{er} juin, le Chef du Département des affaires étrangères du Gouvernement régional du Kurdistan a reçu les lettres de créance du nouveau Consul général du Koweït à Erbil, qui a ouvert le nouveau consulat général du Koweït dans la région. Le 8 juin, le Président Barzani s'est rendu au Koweït pour discuter de la campagne militaire contre l'EII, ainsi que des relations commerciales et de l'établissement de vols commerciaux. Il s'est par la suite rendu aux Émirats arabes unis pour discuter des relations commerciales entre ce pays et la Région du Kurdistan iraquien.

30. Au niveau international, l'Iraq a coprésidé, avec la France et les États-Unis, la réunion ministérielle restreinte de la coalition internationale contre l'EIIL qui s'est tenue le 2 juin à Paris pour examiner les progrès accomplis dans la lutte pour affaiblir et vaincre l'EIIL et faire face à l'évolution récente de la situation. Quelque 24 délégations au niveau ministériel ont participé à cette réunion. Les partenaires de la coalition ont réaffirmé qu'il importait de trouver une solution politique durable à la crise iraquienne et ont bien fait comprendre au Gouvernement iraquien qu'il fallait promouvoir la réforme et la réconciliation, et veiller au respect des droits de l'homme et à l'application du principe de responsabilité dans le cadre des opérations militaires. Les partenaires de la coalition sont convenus d'approuver le fonds de stabilisation immédiate, mécanisme de financement créé par le Programme des Nations Unies pour le développement en coordination avec le Gouvernement iraquien, afin d'assurer le retour progressif des déplacés dans les zones libérées.

III. Bilan des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

31. La MANUI a continué d'œuvrer en partenariat étroit avec le Gouvernement iraquien à l'ouverture du dialogue politique et au renforcement du mode de gouvernance. Mon nouveau Représentant spécial, Ján Kubiš, s'est entretenu avec

divers interlocuteurs pour suivre l'application de l'accord politique national et du programme ministériel, faire le point de la situation et analyser comment progresser dans la voie d'une réconciliation nationale sans exclusive.

32. Mon Représentant spécial a également multiplié les contacts avec les chefs religieux irakiens dans le cadre de son action en faveur de la tolérance religieuse, de la paix, de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'idéologie extrémiste et violente. En juin, il a rencontré S. Ém. Mohammed Ishaq al-Fayyad et Sayed Muqtada al-Sadr à Najaf et s'est rendu à la mosquée Abu Hanifa à Bagdad où il s'est entretenu avec Sheikh Ahmad Hassan al-Taha.

33. Au lendemain de l'offensive de l'EIIL sur Ramadi, mon Représentant spécial s'est réuni avec le Premier Ministre al-Abadi et le Vice-Premier Ministre Saleh al-Mutlaq pour souligner qu'il fallait redoubler d'efforts pour raffermir l'unité nationale dans le cadre de la campagne militaire contre l'EIIL et accorder un refuge et une aide humanitaire aux déplacés. Le 16 mai, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a assisté à une réunion d'urgence sur la situation à Anbar convoquée par le Président de l'Assemblée nationale al-Jabouri et à laquelle participaient le Gouverneur de la province Suhaib al-Rawi et des membres du Conseil de province, pour discuter de la dégradation de la sécurité à Anbar et déterminer la réaction du Gouvernement.

34. Pour améliorer la coopération en matière de réconciliation nationale, de lutte contre l'EIIL, d'intervention humanitaire et de promotion de la croissance économique, mon Représentant spécial a tenu de fréquentes rencontres avec les dirigeants irakiens et s'est rendu dans la région du Kurdistan irakien et à Kirkouk entre les 23 et 25 mai. À Erbil, il s'est entretenu avec le Premier Ministre Barzani, le Président du Parlement régional du Kurdistan, Mohammed Sadiq et le Vice-Président de la région du Kurdistan, Kosrat Rasul Ali, en vue de préconiser une coopération plus étroite et la poursuite du dialogue politique entre les administrations fédérales et régionales. À Sulaymaniya, il a rencontré les dirigeants des partis politiques Gorran et de l'Union patriotique du Kurdistan. À Kirkouk, il s'est entretenu avec le Gouverneur Najimalddin Kareem, ainsi qu'avec les représentants arabes et turkmènes, au sujet de la situation des personnes déplacées dans la province et de l'état de sécurité qui régnait.

35. Mon Représentant spécial s'est également assuré le concours de représentants d'États voisins de l'Iraq et de la région pour apporter le soutien et la coopération nécessaires au Gouvernement irakien. Les 27 et 28 mai, il a participé en mon nom à la quarante-deuxième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique au Koweït. En marge de la conférence, il a demandé à d'importants pays aux niveaux régional et international d'aider l'Iraq à combattre l'EIIL, à fournir une assistance humanitaire aux déplacés, à renforcer l'unité nationale et à augmenter la considération dont l'Iraq jouissait au sein de la communauté régionale. En outre, dans le cadre de ses activités de communication à l'échelon régional avec les pays voisins, mon Représentant spécial s'est rendu en Jordanie le 4 mai, en République islamique d'Iran le 5 juin et aux Émirats arabes unis le 11 juin pour discuter de la situation globale en Iraq et de la dimension régionale de la menace que posait l'EIIL. Le 2 juin, il a assisté à la réunion du Groupe restreint de la coalition mondiale de lutte contre l'EIIL qui s'est tenue à Paris et à l'occasion de laquelle il a fait aux partenaires de la coalition le point de la situation en Iraq, en leur indiquant ce que l'ONU avait été amenée à faire à titre

d'intervention et d'assistance et ce que la communauté internationale pourrait faire pour renforcer son soutien au Gouvernement iraquien.

36. La MANUI a poursuivi ses efforts visant à promouvoir les droits de la femme en Iraq à l'appui l'application de la résolution 1325 (2000), en prônant une volonté et une action politiques renouvelées, ainsi qu'un suivi, une coordination et une prise en compte de l'ensemble des efforts. Les 10 et 11 mai, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a participé à une conférence régionale sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, organisée par l'association iraquienne al-Amal, en collaboration avec la MANUI et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura a, lors d'une visite qu'elle a effectuée en Iraq du 26 au 29 avril, suscité de la part des autorités iraquiennes, l'élan nécessaire pour aborder la question de la violence sexuelle en période de conflit, notamment dans le cadre d'une réforme législative et politique à entreprendre et des services de soutien psychosocial à fournir aux survivantes.

37. La MANUI a continué à collaborer avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur leur rôle dans la cohésion sociale, le processus politique et la réconciliation nationale. Le 2 mai, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a pris part à la troisième Conférence annuelle des organisations non gouvernementales, organisée par le chef du Conseil suprême islamique d'Iraq, Ammar Al-Hakim et à l'occasion de laquelle, il a souligné le rôle important que jouaient les activités de sensibilisation à caractère civil dans le processus législatif.

38. Le 25 juin, mon Représentant spécial adjoint a rendu visite à l'Union des écrivains irakiens pour lui témoigner sa solidarité et condamner une attaque perpétrée le 17 juin contre ses locaux par des hommes armés inconnus. Le 27 juin, il a réaffirmé l'engagement de l'ONU en faveur de la liberté de presse en Iraq lors d'une cérémonie de commémoration par le Syndicat des journalistes irakiens de la Journée nationale de la presse.

B. Assistance électorale

39. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux dépêchée en Iraq du 13 au 29 mars, la MANUI a poursuivi sa collaboration avec le Conseil des représentants sur les activités électorales, notamment dans le renforcement de ses fonctions de supervision et dans la révision des lois électorales en vigueur. En mai, la MANUI a participé aux réunions ordinaires de la commission juridique mixte du Conseil des représentants et du Conseil des ministres qui a examiné et proposé que des modifications soient apportées à la loi régissant les élections au niveau des provinces, des districts et des sous-districts. À l'issue d'une série de réunions, la commission mixte a élaboré le projet de loi qui a été soumis le 15 mai au Conseil des représentants pour examen et débat en séance plénière.

40. La Haute Commission électorale indépendante a entrepris de promouvoir et de renforcer son interaction avec la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan nouvellement créée et de définir les rôles et responsabilités des deux institutions. La MANUI a favorisé la tenue de ces discussions dans le respect des

principes constitutionnels et juridiques en vigueur et en consultation avec le Conseil des représentants et le Parlement régional du Kurdistan.

41. La MANUI a continué de conseiller le Conseil des commissaires de la Commission des affaires techniques et politiques. Selon son plan stratégique, la Commission s'est penchée sur le système biométrique d'inscription sur les listes électorales, qui a été actuellement élargi à 15 des 18 provinces, le processus devant être amorcé à Dohouk, Erbil, Kirkouk et Sulaimanyah en début mai et l'ouverture des centres d'inscription à Diyala, étant prévue à la mi-juin. Il n'est envisagé de recourir à aucun système biométrique d'inscription sur les listes électorales à Anbar ni à Ninive en raison des conditions de sécurité qui y règnent. La Commission s'est fixée comme priorité d'accroître la participation des électeurs par des actions de communication et de remédier aux problèmes techniques liés au prélèvement des empreintes digitales des électeurs et à d'autres données.

42. Le 13 juin, la présidence de la région du Kurdistan a publié un décret fixant la date de la tenue de l'élection du Président de la région du Kurdistan au 20 août 2015. Suite à l'annonce, le Président et le Vice-Président de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan se sont adressés séparément à la presse en déclarant que la nouvelle commission n'avait pas les moyens d'organiser l'élection comme prévu, et qu'il lui fallait plus de temps et de ressources budgétaires pour établir ses bureaux et le faire.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

43. Les civils continuent de faire les frais du conflit armé en cours en Iraq et d'être victimes d'actes de violence et de terrorisme. Depuis mon dernier rapport, couvrant la période allant du 1^{er} mai au 27 juin, la MANUI a enregistré pas moins de 3 268 victimes civiles (1 158 tués et 2 110 blessés), ce qui en porte le nombre total en 2015 à au moins 11 996 (3 823 tués et 8 173 blessés).

44. La MANUI continue de recueillir quantité d'informations faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi que de graves violations du droit international humanitaire perpétrées contre des civils de manière apparemment généralisée et systématique. Les informations font cas d'attaques ciblant directement des civils et des infrastructures civiles, d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, de recrutement forcé d'enfants, de destruction systématique et de pillage de biens civils et de déni de droits et de libertés fondamentales. Des groupes vulnérables continuent d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux. Environ 3 500 femmes et enfants, et un certain nombre d'hommes, des Yézidis pour la plupart, mais également des membres issus d'autres groupes ethniques minoritaires et communautés religieuses sont maintenus en captivité par l'EIL.

45. Le 29 juin, le Conseil supérieur de la magistrature a confirmé que les procès de 28 personnes accusées de crimes en rapport avec le massacre du camp Speicher s'ouvriraient à la Cour pénale centrale le 8 juillet.

46. La liberté d'expression demeure menacée par de nombreux facteurs, dont le manque de sécurité dont souffrent les journalistes. À cet égard, l'UNESCO a signé un accord avec le Syndicat des journalistes irakiens le 3 mai à l'occasion de la

célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Bagdad pour permettre aux journalistes irakiens de mieux pouvoir diffuser des informations sensibles en rapport avec le conflit.

47. Après la chute de Ramadi en mai, des informations ont été reçues faisant état de l'enlèvement et du meurtre d'un nombre considérable de civils et de membres des forces de sécurité irakiennes. Le 24 mai, l'EIIL a massacré entre 16 et 19 membres de tribus à Haditha, à l'ouest d'Anbar, pour avoir prétendument coopéré avec des forces de sécurité irakiennes. Ces informations cadrent avec le mode de ciblage par l'EIIL des personnes soupçonnées d'être alliées au Gouvernement irakien ou considérées comme étant opposées à son idéologie. Le même jour, une vague d'explosions a secoué la ville de Baquba et Baladruz, dans la province de Diyala, causant nombre de victimes civiles. L'EIIL a revendiqué la responsabilité de ces attaques qui ciblaient la communauté chiite de Baladruz.

48. De graves violations contre les enfants ont continué d'être recensées du fait de la dégradation de la situation en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire irakien, en particulier dans la province d'Anbar. L'Équipe spéciale pour les enfants et les conflits armés, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont répertorié 15 cas de violations contre des enfants en mai et juin, en signalant toutefois que l'ONU avait noté une diminution du nombre de cas signalés en raison d'un manque d'accès aux populations touchées et d'un accroissement des déplacements. Les meurtres et les mutilations ont continué à faire partie des cas les plus documentés (7 sur 15 des violations recensées), 10 d'entre eux correspondant à des enfants en ayant été victimes (six tués et quatre blessés).

49. Le recrutement forcé par l'EIIL, notamment d'enfants, semble avoir augmenté au cours de la période considérée. Le 11 mai, des combattants de l'EIIL se sont rendus dans des écoles secondaires à l'est de Mossoul et ont intimé l'ordre à des enfants de faire acte d'allégeance au groupe. Le 23 mai, l'EIIL a annoncé aux écoles et universités que tous les élèves et étudiants allaient rejoindre ses rangs à la fin de leurs examens. Des informations indiquent également que l'EIIL a procédé à l'enrôlement forcé d'un nombre considérable d'enfants dans la province d'Anbar. La présence d'enfants continue également à être signalée dans les rangs des Forces de mobilisation populaire dans les zones de conflit ainsi qu'à Bagdad et à Bassorah.

50. L'aptitude des civils à être en sécurité et à bénéficier d'une aide humanitaire, continue de susciter de vives préoccupations, notamment dans les zones placées sous le contrôle de l'EIIL. Les civils sont sévèrement punis lorsqu'ils tentent de s'enfuir du territoire aux mains de l'EIIL. Le 7 mai, un homme de 31 ans a reçu une balle dans la tête, pour avoir falsifié des documents pour aider des résidents à quitter la ville. Le lendemain, une femme yézidie de 24 ans a été tuée par l'EIIL alors qu'elle cherchait à s'échapper du district de Sinjar (Ninive), où elle était en captivité. Le 23 mai, l'EIIL a ordonné qu'aucun résident ne soit autorisé à quitter Mossoul.

51. Les libertés fondamentales continuent d'être soumises à des restrictions par l'EIIL. À la mi-mai, le groupe a établi à l'intention des habitants de Mossoul des règles à suivre durant le mois de Ramadan, dont une qui interdit aux femmes de quitter leur foyer entre l'aube et le crépuscule. Le 17 mai, les hommes de Mossoul ont reçu l'ordre de se laisser pousser la barbe et de raser leur moustache. Plus tard, dans le courant du mois de mai, il leur aurait été demandé d'adopter le port d'un vêtement de type afghan (*shalwar kamiz*). Ces mesures semblent viser à distinguer plus difficilement les combattants de l'EIIL des civils.

52. La MANUI a continué à recevoir des informations selon lesquelles des groupes armés et des milices progouvernementaux se livreraient à des violations des droits de l'homme et à des atteintes à ces droits. Depuis le début du mois de mai, des milices chiïtes ont établi des postes de contrôle dans la zone, harcelant et agressant des conducteurs et des passagers kurdes. Le 5 mai, trois camionneurs kurdes ont été tués à un poste de contrôle tenu par des milices chiïtes dans le district de Khanaqin (province de Diyala). Au début du mois de juin, une vidéo a été affichée sur les réseaux sociaux mettant prétendument en scène des membres d'une milice chiïte (brigades de l'Imam Ali) à Garma, au nord-est de Fallujah, brûlant le corps d'un homme pendu par les pieds, qui avait été accusé par les auteurs d'être un membre de l'EIL.

53. La province de Diyala a vu une augmentation progressive du nombre d'attaques ciblant des membres de la communauté arabe sunnite. Ces attaques ont atteint leur point culminant en mai, mois durant lequel au moins 22 cas distincts ont été confirmés, dont au moins 28 meurtres et 13 enlèvements. Dans la plupart des cas, les auteurs n'ont toujours pas été identifiés et il n'a été procédé à aucune arrestation. Le 11 mai, au moins 20 résidents arabes sunnites du sous-district de Baladruz (province de Diyala) ont été détenus par des hommes armés, dont certains appartiendraient aux forces de sécurité irakiennes et à des groupes de milices. Les véhicules utilisés par les auteurs semblaient être les mêmes que ceux dont s'étaient précédemment servies des forces progouvernementales dans la zone et qui étaient munis de haut-parleurs, pour inviter les résidents sunnites à quitter les lieux. Au moins 10 corps ont été par la suite découverts à Muqdadiya (province de Diyala), dont ceux de personnes qui avaient été enlevées de chez elles. En mai, un célèbre homme d'affaire sunnite a été kidnappé par des hommes armés non identifiés dans la ville de Baquba et un conseiller du Ministre de la défense, dont la voiture a été attaquée par des hommes armés non identifiés, a été tué.

D. Camp Nouvel Iraq et camp Hourriya

54. La MANUI continue de suivre la situation des résidents du camp Hourriya du point de vue des droits de l'homme et sur le plan humanitaire et d'aider le Gouvernement irakien et les représentants des résidents à trouver des solutions aux problèmes ayant trait à la gestion du camp.

55. L'ONU a aidé le Gouvernement irakien, par l'intermédiaire du bureau de ma Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hourriya, Jane Holl Lute, à chercher des solutions durables pour les résidents au moyen des procédures de réinstallation et par les voies consulaires et humanitaires. Au moment de la publication du présent rapport, 653 personnes avaient été réinstallées hors d'Iraq, dont 30 étaient parties pour l'Albanie selon une voie indépendante, 124 avaient été réinstallées dans neuf pays (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) au terme d'une procédure de réadmission consulaire, 465 avaient été réinstallées pour motif humanitaire dans quatre pays (Albanie, États-Unis, Italie et Suisse) et 34 étaient réinstallées dans cinq pays (Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni et Suède). Quatre-vingt-quatre autres personnes venant de sites de transit temporaire ont été acceptées par quatre pays et doivent prochainement quitter l'Iraq et 1 119 demandes de réinstallation à titre humanitaire et selon les voies consulaires ont été déposées

auprès de 18 pays. Il reste 2 459 personnes en Iraq, dont 2 454 dans le camp Hourriya et 5 dans un hôtel de Bagdad.

56. Les chiffres ci-dessus renvoient aux premiers pays d'accueil des personnes qui sont réinstallées hors d'Iraq. Dans certains cas, les intéressés sont partis dans des pays tiers après leur réinstallation initiale, spécifiquement depuis l'Albanie. Six ont été réinstallées en Finlande, 18 aux États-Unis d'Amérique, 1 en France, 2 en Norvège et 17 au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Malgré ces progrès, le processus douloureusement lent de réinstallation perpétue les problèmes sur le terrain. Au cours de la période considérée, la MANUI a reçu plusieurs requêtes officielles, notamment du Gouvernement iraquien, visant à ce qu'elle s'emploie à convaincre la communauté internationale de la nécessité d'accélérer la réinstallation des résidents du camp Hourriya.

E. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

57. Selon les estimations, plus de 8,2 millions de personnes (soit près de 25 % de la population du pays), dont plus de 3 millions de déplacés sur plus de 3 000 sites différents, ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire en Iraq. Près de la moitié des déplacés sont des enfants. Il s'agit là d'une augmentation vertigineuse de plus de 400 % en moins d'un an, qui fait de cette crise humanitaire l'une de celles qui évolue le plus rapidement dans le monde. Depuis le 8 avril, plus de 290 000 personnes originaires du district de Ramadi ont été déplacées. On estime que 4,4 millions de personnes requièrent une assistance humanitaire et que 7,8 millions ont besoin de services de santé de base, l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement étant devenu crucial pour 4,1 millions de personnes. Les services de santé sont dangereusement saturés dans de nombreuses communautés et il est désormais évident que l'on se trouve face à une situation d'urgence sanitaire publique. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés rapporte que 249 656 réfugiés syriens se trouvent actuellement en Iraq, dont 93 838 vivent à l'intérieur de 10 camps dans la région du Kurdistan.

58. Sous la direction de mon Représentant spécial adjoint chargé du développement et des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de fournir des secours, au titre de l'urgence de niveau 3, à 1,5 million de déplacés en moyenne tous les mois. Dans le cadre du mécanisme de réaction rapide, l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont apporté une assistance vitale à 1,02 million de personnes, principalement dans les gouvernorats d'Anbar, Salah al-Din, Bagdad, Karbala et Babil. Le HCR et ses partenaires ont continué à surveiller les postes de contrôle pour aider les civils et ont évalué les besoins de dizaines de milliers de personnes déplacées fuyant le conflit.

59. Le Centre commun de coordination et de suivi, appuyé conjointement par l'ONU en Iraq et le Gouvernement iraquien, a continué de coordonner les interventions en première ligne auprès des déplacés, y compris à Abou Ghreib, à Amiriyat el-Fallouja et au pont Bzebez. Au mois de mai, le Centre a facilité la formation à l'élaboration concertée de plans d'intervention d'urgence pour les gouvernorats d'Anbar, Diyala, Salah al-Din et Bagdad. Grâce à cette formation, la cellule de crise du gouvernorat d'Anbar était suffisamment préparée lorsqu'il a fallu

diriger les déplacés fuyant l'offensive de l'EIL à Ramadi vers des sites où ils pouvaient recevoir une assistance. Le 23 mai, à l'issue d'une vaste campagne de sensibilisation menée par le Centre, le Cabinet du Premier Ministre a donné pour instruction aux ministères et aux départements de lever les restrictions à la circulation sur le pont Bzebez imposées aux déplacés venant de Ramadi. Le Centre de crise conjoint créé par le gouvernement régional du Kurdistan a été officiellement inauguré le 17 mai.

60. Au cours de la période considérée, des efforts considérables ont été déployés au niveau de tous les groupes thématiques pour venir en aide aux plus vulnérables. L'aide d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis d'accroître la production céréalière et de promouvoir l'horticulture et l'élevage. Au titre du groupe thématique « éducation », l'UNICEF a installé 28 écoles dans des locaux préfabriqués et 44 sous des tentes dans deux gouvernorats d'Iraq et a finalisé les plans de réaménagement de 217 écoles qui avaient auparavant accueilli des déplacés; l'UNESCO a pour sa part rénové 16 écoles dans les gouvernorats de Dohouk, Souleimaniya, Erbil et Bassora et a lancé deux projets d'éducation d'urgence pour dispenser un enseignement secondaire à 14 500 déplacés et à 4 500 réfugiés syriens.

61. Au titre du groupe thématique « abris », les installations du camp Daoudia à Dohouk et du camp Barjinja à Souleimaniya ont été confiées aux autorités locales en mai. Elles accueillent respectivement 4 500 et 750 déplacés. Le HCR a continué d'héberger 73 725 déplacés dans neuf camps en Iraq, a poursuivi la construction de deux nouveaux camps et a achevé la remise en état de 255 centres collectifs et de 8 046 unités de logement destinés à des familles. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a achevé le premier rapport analytique sur les questions de logement et de propriété foncière concernant la communauté yézidie et a mis en place un programme à cet égard pour les rapatriés.

62. Au titre du groupe thématique « santé », le FNUAP a assuré des services de soutien psychologique et procuré du matériel et des fournitures pour les services de santé procréative destinés à plus de 2 000 femmes et filles victimes d'actes de violence sexiste et sexuelle, et a formé 260 travailleurs sanitaires dans 76 maternités et 119 centres de soins de santé primaires. L'OIM a facilité l'accès aux soins de santé primaires pour 16 380 déplacés et a offert un accès direct aux services de santé grâce à des dispensaires mobiles et fixes. Entre le 24 et le 28 mai, l'UNICEF, l'OMS et le Ministère de la santé ont célébré les journées nationales de vaccination contre la poliomyélite, au cours desquelles plus de 5,6 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés. En mai 2015, l'Iraq a été radié de la liste des pays touchés par la poliomyélite.

63. Pour garantir le socle de protection sociale en situation d'urgence, le HCR a distribué une aide sous forme de sommes d'argent en espèces à 1 517 familles de déplacés vulnérables disséminées en Iraq. L'OIM a facilité l'accès aux moyens de subsistance et la création de petites entreprises en accordant 614 subventions en nature à 1 071 déplacés et 154 réfugiés, en organisant 614 formations commerciales et professionnelles et des cours de perfectionnement à l'intention de 401 déplacés et 318 réfugiés, et en exécutant 13 projets infrastructurels essentiels dont ont bénéficié 5 844 déplacés, 8 130 réfugiés et 17 854 résidents des localités d'accueil.

64. Au titre du groupe thématique « eau, assainissement et hygiène », l'UNICEF a assuré l'accès à l'eau non polluée à plus de 78 000 personnes récemment déplacées

originaires du gouvernorat d'Anbar et aux localités d'accueil concernées. Le PNUD, en partenariat avec les autorités irakiennes et des organisations non gouvernementales, a dispensé des formations professionnelles et versé des subventions en espèces à 14 000 déplacés, à des réfugiés syriens et aux résidents des localités d'accueil pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois.

65. Pour promouvoir l'intégration entre déplacés et communautés d'accueil, l'OIM, avec le concours de l'Union européenne, a dispensé à 200 agents de la police des frontières une formation axée sur l'intégration des déplacés et des rapatriés, le règlement des différends fonciers et les systèmes de gestion des frontières afin de lutter contre la migration illégale. L'OIM a en outre procédé à des évaluations de la migration de main-d'œuvre et de la traite de personnes et a facilité les travaux consacrés au concept de régime communautaire entre la police, les acteurs de la société civile et les associations locales.

66. L'UNESCO a continué d'appeler à protéger le patrimoine culturel et a publié avec la MANUI, le 21 mai, une déclaration conjointe en ce sens. Le 28 mai, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 69/281 intitulée « Sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq ».

67. Au cours de la période considérée, les problèmes de financement ont continué d'entraver l'action humanitaire. Le 4 juin, le Commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises, Christos Stylianides, et mon Représentant spécial adjoint chargé du développement et des affaires humanitaires, ont présenté au Parlement européen un nouveau plan d'assistance humanitaire. Ce plan est destiné à apporter à 5,6 millions d'Iraqiens vulnérables un appui essentiel et crucial au cours des six prochains mois. Des efforts considérables ont également été engagés pour assurer le financement des activités de stabilisation et de reconstruction dans les zones reconquises. Le PNUD dirige par ailleurs la mise en place du mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate et le relèvement rapide afin de mobiliser les ressources selon les priorités recensées dans l'évaluation rapide à laquelle ont procédé les autorités locales dans les zones libérées.

68. Au cours de la période considérée, les Nations Unies ont continué à aider 249 000 réfugiés syriens en Iraq. Le PAM a procédé à des évaluations de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire dans tous les camps de réfugiés de la région du Kurdistan. Il a distribué des vivres ou des bons alimentaires à plus de 104 000 réfugiés dans neuf camps, et le FNUAP a procuré du matériel et des fournitures sanitaires à 40 centres de soins de santé primaires à l'intérieur et hors des camps de réfugiés, ainsi qu'une formation à l'intention des agents sanitaires. En coordination avec le HCR, l'OIM a distribué des articles non alimentaires saisonniers à 42 900 réfugiés. Le PNUD effectue actuellement une étude de faisabilité visant à déterminer si les camps de réfugiés pourraient être transformés en établissements humains plus durables.

69. Au cours de la période considérée, les activités de développement en Iraq se sont poursuivies mais sont restées limitées en raison de l'instabilité de la situation en matière de sécurité et de la priorité accordée à l'action humanitaire. L'UNICEF a continué de soutenir le processus de consultation nationale en vue d'arrêter le texte d'une politique nationale de protection de l'enfance en coordination avec le Ministère du travail et des affaires sociales. Le 5 mai, le PNUD et les autorités de Bassora ont signé l'Accord de Bassora, accord emblématique qui vise à promouvoir la gouvernance participative et responsable et à ranimer l'activité économique dans

le gouvernorat. En juin, le Programme des Nations Unies (PNUE) pour l'environnement a lancé le Programme national de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, destiné à réduire la fréquence de ces tempêtes en Iraq.

F. Sécurité et questions opérationnelles

70. L'ONU est toujours loin d'avoir conclu l'accord sur le statut de la Mission avec le Gouvernement iraquien. L'absence d'un tel accord nuit considérablement à l'efficacité des opérations des Nations Unies. La lourdeur des procédures d'entrée et de sortie du territoire affecte tous les membres du personnel et pose particulièrement problème en ce qui concerne la rotation et le déploiement des groupes de garde des Nations Unies.

71. Le caractère imprévisible de la situation en matière de sécurité a directement porté préjudice à la MANUI le 26 avril lorsqu'un membre du personnel recruté sur le plan national a été enlevé par des hommes armés non identifiés à Baqouba (province de Diyala). Malgré l'instabilité de la situation en Iraq, en particulier dans le gouvernorat d'Anbar, l'ONU continue de mener ses activités selon des plans de sécurité constamment révisés. Les conditions de sécurité à Erbil et à Kirkouk sont surveillées en permanence du fait que ces villes sont relativement proches du théâtre des hostilités. Les conditions de sécurité à Bassora, en particulier le taux de criminalité et les troubles civils, font également l'objet d'une surveillance constante afin de déceler tout changement suffisamment important pour avoir une incidence sur le dispositif de l'ONU dans le sud de l'Iraq.

72. Depuis mon dernier rapport, l'évaluation stratégique des Nations Unies concernant l'Iraq, y compris la mission d'évaluation stratégique effectuée par le Siège de l'ONU entre le 21 et le 29 avril, a été menée à bien grâce au processus consultatif placé sous l'égide de l'Équipe spéciale intégrée pour l'Iraq. Faisant fond sur un aperçu général de la situation actuelle en Iraq, qui lui a servi de point de départ, et sur de longues consultations avec les autorités irakiennes et les principaux partenaires nationaux et internationaux sur le terrain, les responsables de la mission d'évaluation stratégique ont essayé d'envisager la situation après la crise et à formuler des recommandations concernant la stratégie et la configuration de la présence des Nations Unies en Iraq au cours des prochaines années à venir. Quelques-unes des principales recommandations émanant de l'évaluation stratégique sont présentées aux paragraphes 80 à 82 de la section ci-après, consacrée aux observations.

IV. Observations

73. D'innombrables difficultés se dressent sur le chemin de la paix et de la stabilité en Iraq. L'EIIL a démontré qu'il était loin d'être vaincu. Les gains obtenus par les forces de sécurité irakiennes demeurent fragiles. Le revers essuyé par l'action antiterroriste de l'Iraq, après la reprise de Ramadi par l'EIIL, montre combien il est urgent que le Gouvernement augmente massivement son soutien financier et militaire aux autorités et collectivités locales pour leur permettre de jouer un rôle plus grand dans la reprise de territoires à l'EIIL. Le Gouvernement doit également continuer à consolider sa campagne contre l'EIIL en conférant un rôle robuste aux forces de la mobilisation populaire et aux volontaires sunnites. Tous les éléments de cette campagne doivent être sous le contrôle hiérarchique du

Gouvernement, la responsabilisation intégrale étant la norme, tandis que le Gouvernement continuera à appliquer les mesures nécessaires de restructuration des institutions militaires et de sécurité de l'Iraq.

74. Je me réjouis de la volonté du Gouvernement iraquien de trouver des moyens d'encourager un dialogue politique sans exclusive conduisant à la réconciliation nationale. Le souci de l'unité nationale sera l'un des moyens les plus efficaces de contrer l'extrémisme et l'idéologie violente qui sévissent actuellement en Iraq. Diverses propositions et initiatives, à cette fin, ont été discutées, mais le temps manque. J'engage donc les dirigeants politiques irakiens à accélérer l'adoption d'une loi de réconciliation nationale recueillant un large soutien politique et tribal, à accélérer l'application de l'accord politique national et du programme ministériel, et à adopter sans retard une loi de réconciliation nationale. Les Nations Unies continueront à tout faire pour aider le Gouvernement et le peuple irakiens dans cette entreprise.

75. J'engage à la fois le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan à continuer à respecter l'accord sur les exportations d'énergie et le partage des recettes pétrolières conclu le 2 décembre 2014. Il est essentiel que les deux parties continuent à faire preuve de bonne foi et de compréhension à cet égard. Leur coopération est essentielle pour contrer la menace que l'EIIL fait actuellement peser sur l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Cet esprit de coopération devrait également amener à prendre des mesures plus tangibles pour résoudre toutes les autres questions en suspens, de façon détaillée, équitable et constitutionnelle. Il est essentiel de résoudre les problèmes qui se posent de longue date de façon constructive si l'on veut assurer durablement la stabilité et la cohésion sociale des zones reprises à l'EIIL.

76. Les conséquences humanitaires du conflit qui sévit actuellement en Iraq sont énormes et vont bien au-delà des moyens du Gouvernement iraquien, qui a un besoin urgent de l'assistance continue de la communauté internationale. Près de 25 % des Irakiens auraient besoin de cette aide humanitaire, notamment près de 3 millions de personnes déplacées, qui font de la crise iraquienne l'une des urgences humanitaires les plus complexes au monde. Les organismes partenaires humanitaires continuent à travailler jour et nuit pour aider le Gouvernement iraquien à fournir les indispensables secours aux personnes déplacées. Cependant, les stocks diminuent et les fonds sont presque épuisés. Au cours des prochaines semaines, faute d'un nouveau financement, 60 % des programmes soutenus par les partenaires humanitaires devront être réduits. Les rations alimentaires ont été réduites, et la filière alimentaire n'est plus continue; des installations sanitaires de première ligne ont commencé à fermer en mai et les fournitures d'urgence sont chaque mois épuisées. L'impact de cette situation sur les victimes de la violence sera catastrophique. J'appelle donc instamment les partenaires de l'Iraq à apporter d'urgence une contribution au plan de réponse humanitaire des Nations Unies en Iraq. Je tiens à remercier le Gouvernement koweïtien pour sa généreuse contribution de 200 millions de dollars et l'Union européenne pour son don généreux de 25 millions d'euros en réponse à l'appel lancé durant la période considérée et j'exprime l'espoir que d'autres contributions se concrétiseront.

77. Le Gouvernement doit continuer à appliquer des mesures pour assurer le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, dans les zones reprises à l'EIIL. Il faut notamment rétablir l'ordre public dans ces zones, assurer le déminage et

l'enlèvement des engins explosifs, et rétablir dès que possible les services publics et reconstruire les équipements collectifs. À cette fin, j'accueille avec une grande satisfaction les décisions du Gouvernement iraquien d'accélérer la formation des policiers locaux pour qu'ils puissent rétablir l'autorité civile en matière de sécurité et de respect de la légalité dans les zones reprises, et de dégager des fonds pour le déminage et l'enlèvement des engins explosifs dans ces zones.

78. Je suis horrifié par la multiplication des meurtres, des enlèvements, des viols et des actes de torture perpétrés contre les Iraquiens par l'EIIL ainsi que par le recrutement et l'utilisation d'enfants et la destruction systématique d'un patrimoine culturel irremplaçable. Je suis également horrifié par le ciblage constant des populations minoritaires et de leur patrimoine culturel, et de ceux qui s'opposent ou sont soupçonnés de s'opposer à l'idéologie de l'EIIL. Certains de ces actes constituent peut-être des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Tous ceux qui ont commis ou sont responsables de violations du droit humanitaire international ou de violations des droits de l'homme devront répondre de leurs actes. J'engage instamment le Gouvernement iraquien et la communauté internationale à travailler ensemble pour assurer que les auteurs présumés de tous ces actes soient poursuivis en justice. Toutes les parties au conflit en cours doivent respecter les droits de l'homme et remplir toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

79. La réinstallation hors d'Iraq des derniers résidents du camp Hourriya demeure la seule solution durable et viable à terme. Malheureusement, les progrès sont d'une lenteur désolante. De plus, le financement des efforts actuellement menés par les Nations Unies s'épuisera dans les mois qui viennent. Sans de nouvelles ressources, les activités de suivi des droits de l'homme et les activités du HCR cesseront. J'appelle donc les États Membres à aider à financer les projets des Nations Unies et de travailler aux côtés de l'Organisation et, plus précisément, avec ma Conseillère spéciale, Jane Holl Lute, à accélérer la réinstallation hors d'Iraq des résidents de ce camp.

80. Comme je l'ai indiqué au paragraphe 72 plus haut, l'évaluation stratégique de la situation en Iraq a amené à formuler un certain nombre de recommandations que j'ai entérinées. L'actuel mandat de la MANUI gagnerait assurément à une certaine rationalisation, mais il est important que tout changement apporté au mandat le soit après des consultations avec le Gouvernement iraquien pour compléter ses activités prioritaires. Tout changement apporté à la présence des Nations Unies en Iraq devra également être fait graduellement en tenant compte de la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain et des ressources disponibles, ainsi que des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance au Gouvernement et au peuple irakiens. De même, il serait indiqué que le Conseil autorise le Secrétariat à déterminer et à réexaminer périodiquement des priorités plus détaillées de l'action des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement iraquien, en tenant compte aussi de la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain et des ressources disponibles, et d'en aviser le Conseil en conséquence.

81. Sur la base des recommandations de l'évaluation stratégique, le mandat de la MANUI pour la période qui commence devrait retenir les principaux domaines suivants : a) bons offices politiques, s'agissant notamment de la réconciliation nationale, de l'élaboration d'une perspective nationale à long terme et d'une stratégie pour le règlement des problèmes de frontières intérieures disputées, le

respect de la légalité, la réforme du secteur de la sécurité et l'engagement de la région en faveur de l'Iraq; b) établissement des conditions propices à une assistance humanitaire conforme aux principes établis, aide aux autorités responsables de la protection des civils et poursuite du programme de développement en Iraq; c) droits de l'homme, respect de la légalité, justice transitionnelle et réforme législative, avec un appui consultatif complémentaire dans les domaines de la police, la justice et de la politique pénale; et d) services consultatifs ou d'appui, le cas échéant, dans des domaines spécialisés tels que l'aide électorale, la réforme du secteur de la sécurité, le déminage (notamment la réduction du risque d'explosion des engins explosifs improvisés), le développement de la capacité institutionnelle, les activités de stabilisation dans les zones reprises à l'EUIL, la protection de l'enfance, les politiques relatives à la jeunesse et à l'égalité des sexes, et les pratiques optimales.

82. À ce stade, certains éléments de l'actuel mandat de la MANUI pourraient être progressivement retirés, notamment la coordination de la reprise économique, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le recensement et la refonte constitutionnelle. Un appui consultatif pourrait, dans ces domaines, être fourni au Gouvernement iraquien par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies mandatés à cet effet ou par des mécanismes non permanents, selon les besoins. Certains de ces éléments pourraient être ajoutés au mandat de la MANUI à une date ultérieure si les conditions de leur mise en œuvre s'améliorent ou si le Gouvernement iraquien le demande.

83. Il est clair que les difficultés que l'on constate en Iraq et dans la région sont immenses, sans précédent et appellent une coopération et une aide régionales. J'engage tous les membres de la communauté internationale à continuer à augmenter leur aide à l'Iraq et à travailler ensemble à la solution de ces difficultés. Sans un effort international concerté, les menaces qui pèsent à ce jour sur l'Iraq auront sans aucun doute des implications et des ramifications lointaines dans la région et au-delà.

84. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour leur courage insigne et leur constant dévouement dans l'aide qu'ils apportent au Gouvernement et au peuple irakiens qui traversent une crise d'une gravité exceptionnelle. En même temps, j'engage instamment les autorités irakiennes à tout faire pour obtenir la libération du membre iraquien du personnel de la MANUI qui a été enlevé. J'espère que les partenaires internationaux et notamment les voisins de l'Iraq continueront à aider mon Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat.